

Quare petunt visitari ipsam peciam que ibidem fuit exhibita et congregari aliquos ad eam visitandam et recipiendam et concordari de facturâ cum Johanne Marende et eius servitore.

« Ad quod eliguntur :

« Sindici,

« Guillermus Geladi,

« Johannes de Burgo,

« Johannes Garini ¹. »

Les comptes de la gestion des syndics et les pièces justificatives de ces comptes ne sont plus qu'en petit nombre, pour le quinzième et le seizième siècle, dans les archives de la ville de Bourg. Le compte et les pièces (les *littérés*) des années 1500 à 1502 ont été détruits; il en est resté heureusement quelques feuillets qui sont dépareillés et déchirés. Un de ces feuillets fournit une preuve nouvelle à l'appui de la thèse que nous soutenons.

Nous trouvons sur ce feuillet isolé la mention du paiement fait à Jean Marende (le commencement de l'article était sur le feuillet précédent qui a disparu) :

« ...floreis solutis Johanni Marende, aurifabro, et eius servitori quem misit quesitum Lugdunij, pro illam componendo, pro facturâ ejusdem, ut per brevetum seu memoriale factum de auro librato et de residuo per Johannem de Burgo, Johannem Garini et Guillermmum Geladi ad hoc commissos ex deliberacione concilii facta de tractacione, reste videlicet. iij ^c lxxxx viij flor². »

Nous avons dit que la médaille fut offerte à la duchesse le 2 août 1502.

Voici ce que Guichenon rapporte à ce sujet :

« De là (de Genève) le Duc alla en Bresse, où à leur entrée solennelle à Bourg, les syndiqs pour témoigner leur satisfaction, firent battre ³ des médaillons de cuyvre et de bronze, où d'un costé sont les effigies du Duc et de la Duchesse s'entre regardans, et au revers l'escu party des armes de Savoye et d'Autriche ⁴. »

¹ Archives de la ville de Bourg, BB 22, folio 146 verso.

² Archives de la ville de Bourg, CC 25.

³ D'après Guichenon et le P. Rousselet, ces médaillons auraient été *battus* ou *frappés*; ces pièces ont été coulées.]

⁴ S. Guichenon, *Histoire généalogique [de la Royale maison de Savoye]*,